

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2013 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)

Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)

Boulevard du Leader Yasser Arafat

B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie

E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée pour le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) par:

Chedly Rais : Consultant RAC/SPA

Giovanni Torchia : Consultant RAC/SPA

Moustafa Fouda : Consultant RAC/SPA

Pere Tomas : Consultant RAC/SPA

Avec la contribution de :

Daniel Cebrian

SAP BIO Programme Officer

UNEP/MAP-RAC/SPA

Table des matières

- 1. Introduction**
- 2. Evaluation de la mise en œuvre des actions prioritaires du PAS BIO**
- 3. Mise en œuvre des Plans d'action nationaux (PAN)**
- 4. Propositions relatives aux prochaines orientations du PAS BIO**
 - 4.1 Le contexte général**
 - 4.2 Les orientations proposées**

1. INTRODUCTION

Le Plan d'action stratégique pour la préservation de la diversité biologique en Méditerranée (PAS-BIO) a été adopté en 2003 à Catane par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour faire face aux menaces complexes auxquelles est soumise la biodiversité marine et côtière en Méditerranée. Son élaboration a été menée sur environ 3 années à partir de 2001 dans le cadre d'un large processus basé sur des concertations au niveau des pays pour diagnostiquer l'état de la biodiversité marine et côtière et identifier des priorités nationales et élaborer un Plan d'Action National pour chacune des thématiques prioritaires. Les résultats des concertations nationales ont été compilés pour élaborer une composante régionale du PASBIO visant l'appui aux plans d'action nationaux et leur coordination.

Les actions identifiées comme prioritaires par le PASBIO concernent :

- Inventaire, cartographie et suivi de la biodiversité marine et côtière méditerranéenne
- Conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles
- Evaluation et atténuation des impacts des menaces sur la biodiversité
- Développement de la recherche pour améliorer les connaissances et combler les lacunes en matière de biodiversité
- Développement des compétences pour assurer la coordination et l'assistance technique
- Information et participation
- Accroissement de la sensibilisation

Dans le cadre du PASBIO une cinquantaine de Plans d'Action Nationaux ont été élaborés pour faire face à des questions prioritaires identifiées par le processus national menés dans chacun des pays.

Lors de leur Dix-septième réunion ordinaire (Paris (France) 8-10 février 2012), les Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses Protocoles ont invité le Secrétariat à évaluer les progrès faits dans la mise en application du (PAS-BIO) et à définir les orientations du PASBIO aux niveaux national et régional pour les années à venir. Les Parties en souligné l'importance de tenir compte dans les nouvelles orientations du PAS BIO des Objectifs écologiques adoptés pour la Méditerranée et des Objectifs d'Aichi adoptés dans le cadre de la CDB.

Le présent document présente:

- une analyse de la mise en œuvre du PASBIO depuis son adoption en 2003 et
- des propositions les orientations futures du PASBIO

L'analyse de la mise en œuvre du PASBIO a été effectuée par un groupe de 6 experts mis en place par le CAR/ASP. Elle a été réalisée dans une première étape en examinant l'information fourni par les pays dans leurs rapports nationaux soumis aux Conventions et Accord pertinents suivant:

- Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée
- Convention sur la Diversité Biologique

- Accord sur la conservation des cétacés de la mer noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS)
- Convention sur les espèces migratrices
- Convention de Ramsar

Cette première analyse a aussi considéré les rapports thématiques soumis à la CDB (rapports thématiques relatifs aux espèces invasives et à la mise en œuvre des Programmes de travail sur les aires protégées et sur l'Initiative de Taxonomie).

Dans une deuxième phase un questionnaire pré-rempli a été élaboré et envoyé à chacun des points focaux nationaux pour les ASP pour vérification et complément d'information.

Les résultats de ces deux étapes sont compilés dans le tableau ci-après. Les deux premières colonnes du tableau reprennent respectivement les actions prioritaires et leurs objectifs tels que définis dans le PASBIO. La troisième colonne présente pour chaque action prioritaire une analyse sur l'état de sa mise en œuvre décrivant les réalisations ainsi que les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre. Par ailleurs, étant donné que le PASBIO comprend une composante régionale importante, une analyse de l'appui des organisations internationales et régionales est également fournie.

Comme le montre le tableau ci-après plusieurs des actions préconisées par le PASBIO ont été réalisées depuis 2003. Cependant la mise en œuvre est loin d'être homogène pour tous les pays. Le tableau montre aussi que de nombreuses actions ne sont pas encore réalisées ou ont été réalisées à des niveaux non encore satisfaisants.

Le manque de ressources financières a été souvent cité par les points focaux nationaux pour les ASP comme une des raisons principales de la non réalisation ou de la réalisation partielle des actions prioritaires du PASBIO.

Il est à noter qu'au niveau du CAR/ASP, et du PAM en général, l'approche de mise en œuvre du PASBIO a été harmonisée avec les travaux du PAM sur l'approche écosystémique qui ont été initiés en 2009 et notamment les travaux du Groupe d'experts nommés par les Gouvernements, relatifs à l'application en Méditerranée de la feuille de route sur l'approche écosystémique.

Rappel sur le Plan d'Aichi

Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique adopté à Nagoya vise à promouvoir une mise en œuvre plus efficace de la CDB. Il est basé sur une vision, une mission, des buts stratégiques et des objectifs. Il fournit un cadre souple pour élaborer des objectifs nationaux et régionaux et sert également d'outil de communication pour attirer l'attention de toutes les parties prenantes et pour faciliter l'intégration de la diversité biologique dans les programmes mondiaux et nationaux de plus grande envergure. Il est basé sur les 5 buts stratégiques suivants :

- A. Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société.
- B. Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable.

- C. Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique.
- D. Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes.
- E. Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

Pour chacun de ces 5 buts stratégiques, des objectifs ont été fixés, soit au total 20 objectifs : les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. La liste complète des objectifs d'Aichi est annexée à la présente note. Les 20 objectifs et les 5 buts stratégiques découlent de la vision suivante : «Vivre en harmonie avec la nature », à savoir, « d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples».

Sur la base de cette vision, la mission du Plan Stratégique est de "prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes sont résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté. Ceci nécessite que

- les pressions exercées sur la diversité biologique sont réduites,
- les écosystèmes sont restaurés,
- les ressources biologiques sont utilisées d'une manière durable,
- les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés d'une manière juste et équitable;
- des ressources financières suffisantes sont fournies,
- les capacités sont renforcées,
- les considérations relatives à la diversité biologique et la valeur de la diversité biologique sont intégrées et des politiques appropriées sont appliquées de manière efficace, et
- les processus décisionnels s'appuient sur des bases scientifiques solides et l'approche de précaution.

CATEGORIE	CIBLE
<p>I. INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ CÔTIÈRE ET MARINE MÉDITERRANÉENNE</p>	<p><u>Objectif Général</u> "Contribuer à atteindre les objectifs du SMDD concernant l'établissement en 2004 d'un processus régulier sous l'égide des Nations Unies pour rapporter globalement et évaluer l'état de l'environnement marin en incluant les aspects socio-économiques, courants et prévisibles, basés sur les évaluations régionales existantes"</p> <p><u>Cibles Spécifiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cartographies SIG des habitats sensibles d'ici 2008 (objectifs pertinents: 1a) ✓ Listes des espèces méditerranéennes d'ici 2006 (1b,d) ✓ Protocoles de suivi standards pour les impacts socio-économiques, commerces globaux, espèces en danger, efficacité des aires protégées d'ici 2004 (2a; 3a; 4a; 5a) <p>Les indicateurs du PAS BIO d'ici 2006 (6 a, b,c,d,e)</p>

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en œuvre
<p>1) Entreprendre un inventaire complet et intégré (par sous-régions) des habitats méditerranéens sensibles marins, côtiers et des zones humides</p>	<p>a) Description et cartographies SIG de la distribution spatiale des habitats sensibles</p> <p>b) Elaborer une liste complète des espèces associées à chaque habitat sensible</p> <p>c) Programmes réguliers de suivi à long terme pour définir la variabilité temporelle de l'abondance, de la biomasse et d'autres variables des assemblages dans les habitats sensibles</p> <p>d) Elaborer des listes nationales de référence des espèces marine et côtières pour tous les pays méditerranéens</p>	<p>Réalisations: L'utilisation des technologies SIG a beaucoup progressé dans plusieurs pays méditerranéens, mais beaucoup reste à faire pour obtenir une cartographie satisfaisante de la distribution des habitats sensibles. Les habitats les mieux couverts sont les herbiers de posidonie, les zones humides, les sites de nidification des tortues marines. Des efforts ont été déployés en Méditerranée Nord Occidentale pour la cartographie des fonds coralligènes et les canyons.</p> <p>Les listes d'espèces associées à chaque habitat sensible font encore défaut. Certaines listes générales pour les espèces marines et côtières ont été élaborées par quelques pays. Ces listes disponibles devraient être utilisées comme point de départ pour définir les listes nationales de tous les pays méditerranéens.</p> <p>L'Initiative MedWet de la Convention de Ramsar sur les zones humides ont développé (à travers le groupe scientifique et technique de MedWet) une méthodologie standard et des outils associés pour l'inventaire des zones humides méditerranéennes. La méthodologie et les outils comprennent: des fiches d'inventaire de collecte de données (à différentes échelles: captage,</p>

		<p>site, habitat), un système de classification des habitats, des lignes directrices pour la télédétection et la cartographie SIG, une base de données pour le stockage des données. La première version de la méthodologie a été publiée dans une série de cinq manuels en 1996 par Wetlands International et l'ICN, et en 2008 une nouvelle série de manuels et d'outils a été produite par le Greek Biotopes & Wetland Centre (EKBY), Tour du Valat, l'Agence Toscane pour la Protection de l'Environnement (Italie) et l'Institut pour la conservation de la Nature et de la Biodiversité (Portugal). Aussi la méthodologie pour l'inventaire des zones humides pan-méditerranéennes a été conçue comme un outil pour la réalisation des inventaires simples et à faible coût des zones humides (www.medwet.org / MedWet-inventaire). Un certain nombre de pays ont réalisé des inventaires en utilisant ou en adaptant les outils standards de MedWet, tandis que d'autres ont testé la méthode dans le cadre de différents projets internationaux.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre: Certains pays ne disposent pas des moyens financiers et humains nécessaires à l'élaboration et la gestion des systèmes SIG, mais la principale difficulté en matière de cartographie de la distribution spatiale des habitats sensibles reste le manque de données de terrain. La recommandation du PASBIO d'entreprendre des campagnes à bord de bateaux océanographiques pour la cartographie des habitats sensibles n'a été mise en œuvre que partiellement.</p> <p>Dans certains cas, les inventaires des habitats ne sont pas considérés comme une priorité au niveau national ou régional (et donc ils ne sont pas inclus dans les projets / initiatives nationales ou internationales), malgré qu'ils sont parmi les principaux objectifs des grandes conventions et protocoles internationaux (Ramsar, Protocole ASP/DB, etc).</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales</p> <p>Certaines organisations ont assisté les pays à travers des formations sur l'utilisation des systèmes SIG pour la cartographie des habitats. Par ailleurs, dans le cadre de projets visant à développer les aires marines protégées un</p>
--	--	---

		<p>nombre limité de campagnes de terrain pour la cartographie d'habitats ont été réalisées avec l'appui d'organisations et de bailleurs de fonds internationaux.</p> <p>Le CAR/ASP a mis en place un système SIG compilant les données disponibles sur la distribution spatiale des habitats.</p> <p>L'initiative MedWet a soutenu (à travers les membres de l'équipe scientifique et technique MedWet) les essais et la mise en œuvre (complète ou partielle) de l'inventaire des zones humides dans certains pays et les régions méditerranéennes. Elle a également contribué au PAS BIO en tant que membre du Comité consultatif depuis sa création.</p>
--	--	---

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
2) Établir un système de suivi des espèces en danger et menacées	a) Mettre en oeuvre un système de suivi des espèces en danger au niveau régional b) Établir et mettre à jour la santé et le statut de risque des populations en danger	<p>Réalisations: Plusieurs initiatives pour le suivi des espèces en danger ou menacées ont été lancées en Méditerranée, mais la plupart focalisent sur des espèces particulières et ne s'intègrent pas dans des approches régionales coordonnées. Par exemples des campagnes de suivi de population d'oiseaux marins, des réseaux de suivi des limites supérieures ou inférieures d'herbiers de Posidonie ont été réalisées dans certains sites.</p> <p>Depuis 2003, des évaluations du statut de conservation de certains groupes d'espèces ont été réalisées selon la méthodologie (catégories et critères) de la liste rouge de l'UICN. Ces évaluations ont concerné les cétacés de Méditerranée et de Mer Noire (13 espèces régulières ont été évaluées), les poissons cartilagineux méditerranéens (71 espèces évaluées), les poissons marins de Méditerranée (513 espèces et 6 sous-espèces évaluées)</p> <p>Principales difficultés de mise en oeuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de données de terrain et de ressources financières pour réaliser des campagnes d'études. - manque de méthodologies standards pour le suivi de certains groupes d'espèces <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales:</p> <p>La plupart des évaluations de l'état de conservation des espèces réalisées en Méditerranée l'ont été avec l'appui de l'UICN, ACCOBAMS et d'autres organisations pour les cétacés, les tortues, poissons, algues, etc.</p>
3) Encourager le suivi adéquat et le suivi de l'efficacité des aires marines et côtières protégées	a) Mettre en place des programmes de suivi sur une base scientifique solide pour apprécier l'efficacité	<p>Réalisations: Les programmes de suivi ne sont pas encore en place pour la plupart des aires protégées marines et côtières en Méditerranée, les principales lacunes sont liées au manque de régularité.</p>

	<p>des aires protégées marines et côtières</p> <p>b) Améliorer les méthodes de gestion, organiser, exécuter et suivre</p>	<p>Seules quelques initiatives pilotes ont été réalisées, principalement dans des ASPIMs. Une analyse de la situation des Aires Marines protégées réalisées en 2012 par le MedPAN et le CAR/ASP montre que le suivi des AMP n'est pas au niveau requis et ne permet pas d'évaluer leur efficacité.</p> <p>Pour le cas des zones humides protégées, l'Initiative MedWet et la Tour du Valat ont lancé en 2009, l'Observatoire des zones humides méditerranéennes comme un important outil régional pour l'évaluation à long terme de l'état de conservation et les tendances de ces écosystèmes.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de ressources financières et humaines pour réaliser le suivi <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales:</p> <p>Mis à part la formation de gestionnaires sur certaines méthodes de suivi et la production de guides méthodologiques pour le suivi, l'appui des organisations internationales et régionales reste limité en Méditerranée.</p>
<p>Activité (actions prioritaires)</p>	<p>Objectifs</p>	<p>Evaluation de la mise en oeuvre</p>
<p>4) Identifier, développer et valider des indicateurs biologiques et socio-économiques adéquats pour évaluer la santé écologique des habitats et des espèces sensibles et évaluer l'efficacité des mesures de gestion</p>	<p>a) Élaborer une stratégie régionale sur les indicateurs du PAS BIO</p> <p>b) Élaborer une liste des indicateurs utiles au PAS BIO</p> <p>c) Données existantes et nouvelles pour construire les indicateurs sélectionnés du PAS BIO</p> <p>d) Mettre au point un ensemble d'indicateurs du PAS BIO à partir des données collectées</p> <p>e) Valider les indicateurs sélectionnés du PAS BIO</p>	<p>Réalisations: Très peu de travail a été réalisé sur les indicateurs en relation spécifique avec le PASBIO. Cependant dans le cadre de l'Approche Ecosystème promue dans le cadre de la convention de Barcelone, une série d'objectifs écologiques et d'indicateurs ont été élaborés et adoptés dont 26 indicateurs ayant un lien avec la conservation des habitats et des espèces. Un exercice similaire a été mené dans le cadre de l'application de la mise en œuvre de la Directive européenne relative à la Stratégie marine.</p> <p>En outre, des travaux sur l'élaboration d'indicateurs d'impact du changement climatique pour le suivi des AMP sont en cours sous la coordination du CAR/ASP (voir UNEP (DEC) / MED WG.382/Inf.13. 2013: État actuel des indicateurs d'impact des changements climatiques sur la biodiversité marine dans les aires marines protégées méditerranéennes).</p>

CATEGORIE	CIBLE
II. SAUVEGARDE DES HABITATS, DES ESPÈCES ET DES SITES SENSIBLES	<p><u>Objectif Général</u> Contribuer à atteindre les objectifs du SMDD à propos de l'établissement d'aires marines protégées en rapport avec les lois internationales et basé sur une information scientifique et sur les réseaux concernés, d'ici 2012, et à définir les temps et lieux de fermeture pour la protection des zones et des périodes de nurseries, proprement dites de la côte ¹</p> <p><u>Cibles Spécifiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Protection efficace des espèces en danger d'ici 2012 (objectifs pertinents 7a, b; 8d) ✓ Atteindre la protection de 50% des surfaces des eaux comme AMP d'ici 2012 (10 a, b, c, f) ✓ Atteindre la protection de 20% des côtes comme réserves marines de pêche d'ici 2012 (10 e) <p>Installer un réseau méditerranéen représentatif d'aires protégées marines et côtières d'ici 2012 (11 a, b)</p>

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
5) Mettre à jour, coordonner et mettre en œuvre la législation pour la sauvegarde de la biodiversité	a) Comblent les lacunes existantes sur la législation nationale au sujet de la protection de tels habitats, espèces et sites b) Assurer l'achèvement, la mise en application et l'exécution de la législation existante et sa mise à jour	<p>Réalisations: La plupart des pays de la région ont adopté des législations pour la sauvegarde de la biodiversité. Ceci ressort des rapports nationaux que les pays soumettent dans le cadre de la Convention de Barcelone et d'autres conventions ou accords pertinents. Les mesures relatives à la mise en application et à l'exécution de la législation existante sont cependant moins évidentes.</p> <p>Concernant la législation relative à la zone côtière seulement quelques pays ont promulguées des lois spécifiques au littoral.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre: Le chevauchement des compétences entre différentes instances gouvernementales et le poids des lobbies liés à certains secteurs à fort impact sur la biodiversité constituent les principales difficultés à l'application de la</p>

¹ Extrait du paragraphe 31c du « Plan d'exécution » du Sommet Mondial sur le Développement Durable, Johannesburg, septembre 2002

		<p>législation.</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales: Des lignes directrices et autres outils d'aide à l'élaboration de législation nationale en relation avec la sauvegarde des éléments constitutifs de la biodiversité ont été élaborées dans le cadre d'organisations régionales telles que le CAR/ASP, ACCOBAMS et la CGPM.</p>
Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
<p>6) Développer des actions pour sauvegarder les espèces méditerranéennes (côtières et marines) menacées et en danger</p>	<p>a) Coordonner la mise en oeuvre des Plans d'Action Nationaux (PAN) pour les espèces menacées et en danger élaborés dans le Projet PAS BIO</p> <p>b) Augmenter la connaissance sur ces espèces</p> <p>c) Établir un système de suivi sur ces espèces</p> <p>d) Harmoniser, mettre à jour, mettre en oeuvre et exécuter la législation adéquate</p> <p>e) Protéger les habitats dont les espèces protégées sélectionnées dépendent</p>	<p>Réalisations: Les espèces qui ont le plus bénéficié d'actions de sauvegarde sont celles pour lesquelles des plans d'action régionaux ont été adoptés. L'attention est essentiellement portée sur les espèces phares avec notamment des actions de collecte de données et de sensibilisation. Par ailleurs des actions de protection d'habitats d'espèces menacées ou en danger ont été enregistrés. Dans beaucoup de pays les ONG contribuent d'une façon significative dans les actions menées.</p> <p>La réalisation des PAN n'est pas satisfaisante pour tous les pays.</p> <p>Principales difficultés de mise en oeuvre: La grande attente qu'à suscité le PASBIO n'a pas été suivi de d'allocation de fonds pour la mise en oeuvre des PAN. Sur le plan régional, l'apport du FEM a été très faible pour les actions relatives à la biodiversité. Au niveau du CAR/ASP, les fonds alloués à la mise en oeuvre des Plans d'Action régionaux de conservation d'espèces ont été drastiquement réduits depuis 2012.</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales: C'est grâce à l'appui financier de plusieurs organisations que des actions</p>

		concrètes de sauvegarde d'espèces ont pu être menées en Méditerranée durant les dix dernières années: Commission européenne, FFEM, AECID, Fondation MAVA, Fondation TOTAL, Fondation Albert II de Monaco, etc.
7) Protéger les sites marins et côtiers d'intérêt particulier	a) Développer et coordonner des actions sur des sites et des aires prioritaires identifiées par les Rapports Nationaux	Réalisations: Depuis 2003, trois importants projets régionaux ont été mis en œuvre en Méditerranée pour renforcer la protection et la gestion de sites marins et côtiers d'intérêt particuliers. Il s'agit des Projets MedMPA, MedPAN South et MedMPAnet. Ces projets ont pour objet d'appuyer les autorités nationales concernées à améliorer la planification des aires protégées.
Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
8) Déclaration et développement de nouvelles aires protégées côtières et marines y compris en haute mer	<p>a) Identification de nouvelles régions qui méritent des mesures de protection dans le Sud et de l'Est de la Méditerranée</p> <p>b) Établissement de nouvelles aires protégées marines et côtières dans le Sud et l'Est de la Méditerranée</p> <p>c) Augmenter le nombre d'APMC ou de réserves pour conserver les espèces sensibles, hautement en danger</p> <p>d) Identification et protection de nouvelles régions qui méritent des mesures de protection vers le large (y compris en haute mer)</p>	<p>Réalisations: Dans le Sud et l'Est de la Méditerranée la plupart des pays ont mené des programmes pour identifier les sites sur lesquelles ils comptent créer des aires protégées marines et côtières. Ces sites ont été inclus dans des programmes nationaux pour le développement d'aires protégées.</p> <p>Le nombre d'aires protégées marines et côtières a augmenté en Méditerranée. Une récente analyse faite en 2012 par le MedPAN et le CAR/ASP montre que depuis 2008, 23 nouvelles aires marines protégées ont été créées dans 10 pays de la Méditerranée et que 55 autres sont en projet.</p> <p>Pour l'identification des sites qui méritent des mesures de protection vers le large, au total 11 aires marines d'importance écologique ou biologique (EBSA) ont été identifiées en Méditerranée. Par ailleurs, un total de 4 zones ont été déclarées par la CGPM en tant que Zones de Pêche Réglementées, elles couvrent des zones en mer ouverte.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre: Les procédures de créations d'aires protégées sont relativement longues dans</p>

		<p>la plupart des pays de la région. Pour les zones marines situées en dehors des juridictions nationales, des processus de négociation entre Etats concernés sont nécessaire. Il est également nécessaire de coordonner entre les instances internationales concernées. Pour faciliter de tels processus de concertation, les Parties de la Convention de Barcelone ont introduit en 2012 la possibilité de faire des déclarations préliminaires de propositions d'ASPIM présentées conformément à l'Article 9, paragraphes « b » ou « c » du Protocole ASP/DB.</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales: Une assistance directe a été fournie par le CAR/ASP et l'UICN à certains pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée pour les aider à identifier les sites marins et côtiers nécessitant des mesures de protection. ACCOBAMS a identifié les sites d'importance particulière pour les cétacés en Méditerranée où il est souhaitable de créer des aires marines protégées.</p>
<p>Activité (actions prioritaires)</p>	<p>Objectifs</p>	<p>Evaluation de la mise en oeuvre</p>
<p>9) développement des aires protégées marines et côtières existantes</p>	<p>a) Renforcer la gestion des aires protégées existantes b) Établir et soutenir des réseaux d'aires protégées</p>	<p>Réalisations: Malgré les efforts des pays et des organisations concernées, le niveau de la gestion des aires protégées marines et côtières en Méditerranée reste faible. Cependant la plupart des pays déclarent qu'ils ont élaboré des plans de gestion pour leurs aires protégées marines et côtières.</p> <p>Le réseau MedPAN a été renforcé et il fonctionne actuellement comme un réseau entre les gestionnaires des aires marines méditerranéennes. Il dispose de moyens pour favoriser les échanges entre gestionnaires. En collaboration avec le CAR/ASP, MedPAN a élaboré en 2012 une évaluation du réseau méditerranéen d'aires marine protégées.</p> <p>Principales difficultés de mise en oeuvre:</p>

		<p>Manque de ressources financières</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales:</p> <p>Depuis 2003, trois projets régionaux ont été mis en œuvre par le CAR/ASP, le WWF MEDPOL et MedPAN pour assister des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée à améliorer la gestion d'aires protégées marines et côtières. Ces projets qui ont bénéficié d'appui financier de la Commission européenne, du FFEM, de l'AECID, et de la Fondation MAVVA ont apporté un appui notamment pour l'élaboration de plans de zonage et de gestion et pour la formation de gestionnaires.</p>
--	--	--

CATEGORIE	CIBLE
<p>III. ÉVALUER ET ATTÉNUER LES IMPACTS DES MENACES SUR LA BIODIVERSITÉ</p>	<p><u>Objectif Général</u> Contribuer à atteindre les objectifs du SMDD à propos de l'achèvement en 2010 d'une réduction considérable du taux actuel de perte de diversité biologique²;</p> <p><u>Cibles Spécifique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluation et mise à jour de l'impact potentiel des menaces sur la biodiversité marine et côtière méditerranéenne d'ici 2008 (12a, b; 13a) ✓ Maintenir ou restaurer des stocks de pêche à des niveaux qui peuvent supporter durablement un rendement maximal, avec comme objectif pour stocks surexploités de façon urgente et si possible avant 2015²⁰(21 a, b, c, d, e, f, g, h, i) ✓ Développer d'urgence et exécuter des plans d'action nationaux, pour que les plans d'action internationaux de la FAO soient effectifs, en particulier le plan d'action international pour la gestion des capacités de pêche d'ici 2005. Il en est de même pour le plan d'action international pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche illégale, non signalée et incontrôlée d'ici 2004 (objectifs pertinents: 21f). Établir un suivi, des comptes rendus et une mise en oeuvre efficaces et un contrôle des bateaux de pêche, y compris par leur nationalité, pour promouvoir le plan international d'action de prévention, de dissuasion et d'élimination de la pêche illégale, non signalée et incontrôlée²⁰ (21a, c, e, f, h, i) ✓ Développement urbain des régions côtières, planification de l'utilisation des terres et aquaculture contrôlée et régulée dans un plan de gestion plus large d'ici 2010 (16a; 17a; 20a, b, c) ✓ Législation des activités de loisirs d'ici 2008 (18 b) ✓ Renforcer les voies de contrôle et d'atténuation contre l'introduction et la dispersion d'espèces exotiques d'ici 2006 (15 a, b, c) Reinforce control and mitigation of the introduction and spread of alien species by 2006 (15 a, b, c)

² Extrait du paragraphe 42 du « Plan d'exécution » du Sommet Mondial sur le Développement Durable, Johannesburg, septembre 2002

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
10) Suivi des commerces globaux, des politiques économiques et des tendances dans la perspective méditerranéenne, pour analyser leur étendue et leurs effets probables sur la biodiversité.	a) Mettre en oeuvre des systèmes de suivi des conséquences des commerces globaux et des politiques économiques	Pas d'activités significatives signalées pour la mise en œuvre de cette action prioritaire, mais le PAM/PNUE a commencé à traiter cette question dans le cadre de l'Approche Ecosystème à travers le Plan Bleu.

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
11) Établir un programme de suivi régional d'analyse de l'impact socio-économique des changements dans la biodiversité	a) Mettre en oeuvre des systèmes de suivi des impacts socio-économiques des changements dans la biodiversité	Pas d'activités significatives signalées pour la mise en œuvre de cette action prioritaire, mais le PAM/PNUE a commencé à traiter cette question dans le cadre de l'Approche Ecosystème à travers le Plan Bleu.
12) Évaluer l'impact potentiel du changement du climat et de l'élévation du niveau de la mer sur la biodiversité côtière et marine méditerranéenne	a) Inventaire et suivi de la biodiversité, de régions et/ou d'éléments pouvant être perturbés par le changement du climat b) Acquérir les connaissances nécessaires pour modéliser et prévoir les effets possibles du changement du climat	<p>Réalisations: Des projets ont été initiés dans quelques pays pour suivre la variation du niveau de la mer (ex: Suivi du niveau de la mer en Italie par l'ISPRA).</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre: Manque de ressources financières, techniques et humaines pour la collecte de données, les analyses et la modélisation</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales: Le CAR / ASP a appuyé une étude régionale sur l'impact du changement climatique dans le milieu marin.</p>

<p>Activité (actions prioritaires)</p>	<p>Objectifs</p>	<p>Evaluation de la mise en oeuvre</p>
<p>13) Évaluer l'impact potentiel des menaces sur la biodiversité côtière et marine méditerranéenne</p>	<p>a) Inventaire des éléments et/ou des aires pouvant être vraisemblablement affectées par les menaces suivantes sur la biodiversité:</p> <ul style="list-style-type: none"> o Pollution o Pêches et autres exploitations des ressources o Introduction et dispersion d'espèces non-indigènes o Activités de loisirs incontrôlées o Changements dans l'utilisation des terres o Effets des schémas d'aménagement de l'eau 	<p>Réalisations:</p> <p>La plupart des pays de la région ont identifié sur leurs territoires les zones marines qui sont le siège de pollution importante (hot spots). Pour les autres types de menaces, l'inventaire des zones vulnérables n'a été réalisé que sur des portions limitées de la côte, souvent dans le cadre de programmes de gestion côtière.</p> <p>Par ailleurs, le CAR/ASP a évalué les principales menaces sur la biodiversité marine en Méditerranée dans le cadre de l'évaluation initiale réalisée pour la mise en œuvre de l'Approche Ecosystème en Méditerranée.</p> <p>Les pays méditerranéens membres d l'Union européenne ont effectué pour les eaux sous leur juridiction des évaluations de l'état du milieu marin dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive (2008/56/EC) relative à la Stratégie marine.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre:</p> <p>Manque de ressources financières pour réaliser les inventaires</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales:</p> <p>Le programme MedPOL dans le cadre du SAP MED assiste les pays à identifier des catégories-cibles prioritaires de substances et d'activités polluantes que les pays méditerranéens devront éliminer ou contrôler, selon un échéancier prédéterminé (d'ici 2025), par la mise en œuvre de mesures spécifiques de réduction de la pollution.</p> <p>L'Agence spatiale européenne a lancé le GlobWetland I (2003, achevé) et GlobWetland II (2010, en cours): des projets visant à soutenir la mise en</p>

		<p>œuvre de la Convention de Ramsar. Le projet GlobWetland II vise principalement à développer un système d'information pilote G-WOS, aussi appelé le système d'information de GlobWetland II. Le système comprend des cartes et des logiciels du système, en utilisant la télédétection, le calcul d'indicateurs et un Web-SIG pour l'accès permanent à des cartes et des données d'information qui ont été produites par le projet. Le GlobWetland II va produire pour un certain nombre de zones humides des cartes de géo-information et des indicateurs, plus de 200 zones humides côtières de la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen, qui s'étend du Maroc à la Turquie de moins de 100 km de la côte (http://dup.esrin.esa.it/prjs/prjs123.php).</p>
<p>14) Atténuer l'impact direct du commerce international des espèces en danger</p>	<p>a) Améliorer la recherche et le contrôle sur l'impact de la capture des espèces sauvages b) Adopter des mesures économiques et de sensibilisation visant les différents acteurs de la capture à la vente des espèces exotiques (des producteurs aux consommateurs)</p>	<p>Réalisations: D'importants résultats de recherches ont été publiés notamment par les pays du Nord de la Méditerranée. La plupart des pays méditerranéens ont des instances d'application des mesures de la CITES concernant le contrôle de l'importation et l'exportation des espèces en danger.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre: Manque de moyen de contrôle et manque de formation pour les agents des autorités de contrôle au niveau des ports, aéroport et autres points de passage des frontières.</p>

<p>Activité (actions prioritaires)</p>	<p>Objectifs</p>	<p>Evaluation de la mise en oeuvre</p>
<p>15) Contrôler et atténuer l'introduction et la dispersion d'espèces non-indigènes invasives</p>	<p>a) Développer des mesures institutionnelles pour lutter contre les sources particulières d'espèces exotiques b) Mettre en œuvre un réseau de coordination régionale pour atténuer l'introduction et la dispersion d'espèces exotiques c) Combler les lacunes existantes dans la connaissance des espèces exotiques</p>	<p>Réalisations: Un des 4 projets régionaux recommandés par le PAS BIO concernant le contrôle de l'introduction et la dispersion d'espèces non indigènes invasives a été initié. Il s'agit du projet GLOBALLAST (2007-2014) financé par le FEM. Il vise à aider les pays à se doter des connaissances et outils nécessaires pour intégrer dans leur système national des mesures de prévention et de contrôle des espèces envahissantes transférées par les eaux de ballast et sédiments des navires.</p> <p>En 2012, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté une Stratégie régionale concernant la gestion des eaux de ballast des navires et des espèces invasives. La stratégie a été élaborée par le REMPEC en collaboration avec le CAR/ASP.</p> <p>Pour combler les lacunes dans les connaissances sur les espèces exotiques, plusieurs scientifiques méditerranéens assurent un suivi de l'apparition et du processus de propagation des espèces non indigènes marines en Méditerranée.</p> <p>Certains pays ont pris des initiatives au niveau national pour élaborer des lignes directrices pour réduire l'introduction et la propagation d'espèces non indigènes.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre: Pour les 3 autres projets régionaux recommandés par le PASBIO, aucune organisation n'a pris l'initiative de les développer. Pour le CAR/ASP, c'est les restrictions budgétaires qui sont à l'origine de cette lacune.</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales: Le RMPEC et le CAR/ASP ont pu convaincre l'OMI et le FEM d'étendre le projet</p>

		<p>GLOBALLAST à la Méditerranée et assure sa mise en œuvre d'une façon concertée.</p> <p>La CIESM a entrepris la préparation d'un Atlas des espèces exotiques avec la participation de plusieurs scientifiques de la région. Quatre volumes de l'Atlas ont été élaborés (poissons, crustacés mollusques et macrophytes)</p> <p>Le CAR/ASP a mis en place, en collaboration avec le HCMR (Grèce) une base de données des signalements d'espèces non indigènes marines en Méditerranée.</p> <p>Réalisations: D'importants résultats de recherches ont été publiés notamment par les pays du Nord de la Méditerranée. La plupart des pays méditerranéens ont des instances d'application des mesures de la CITES concernant le contrôle de l'importation et l'exportation des espèces en danger.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre: Manque de moyen de contrôle et manque de formation pour les agents des autorités de contrôle au niveau des ports, aéroport et autres points de passage des frontières.</p>
--	--	---

<p>Activité (actions prioritaires)</p>	<p>Objectifs</p>	<p>Evaluation de la mise en oeuvre</p>
<p>16) Contrôler et atténuer l'urbanisation côtière et la construction d'infrastructures côtières</p>	<p>a) Considérer le développement urbain des régions côtières dans des plans de gestion intégrés plus larges</p>	<p>Réalisations: Le contrôle de l'urbanisation côtière reste pour la plupart des pays de la région un défi majeur. Depuis 2003, plus de pays ont promulgué des législations nationales concernant l'utilisation de l'espace dans la zone côtière. L'intégration du développement urbain des régions côtières dans des plans de gestion intégrée plus larges n'est cependant faite que pour certains pays.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre: La forte pression sur la zone côtière et le chevauchement des compétences des instances administratives concernées.</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales: Dans le cadre de la Convention de Barcelone, le CAR/PAP a coordonné l'élaboration d'un nouveau Protocole sur la gestion intégrée de la zone côtière. Le Protocole GIZC a été signé à Madrid le 21 janvier 2008 et il est entré en vigueur le 24 mars 2011 (8 pays et l'Union Européenne ont déjà ratifié ce Protocole). Le CAR/PAP coordonne des projets d'aménagement côtier (PAC). Depuis 2003, ses PAC ont été réalisés en Algérie, au Liban, à Malte, au Monténégro, au Maroc et en Slovénie. Ces PAC s'ajoutent à ceux réalisés avant 2003 en Albanie, Croatie, Egypte, Grèce, Syrie, Tunisie et Turquie.</p> <p>Dans le cadre du programme SMAP, quelques projets d'élaboration de plan de gestion intégrée de zones côtières ont été financés depuis 2003.</p>
<p>17) Contrôler et atténuer l'effet des changements dans l'utilisation des terres</p>	<p>a) Encourager l'intégration des terres utilisées en organisant des plans de gestion intégrée plus larges</p>	<p>Voir Activité 16 ci-dessus</p>

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
18) Encourager l'éco-tourisme et le tourisme non-destructif, contrôler et atténuer l'impact des activités de loisirs	<p>a) augmenter le tourisme durable, incluant le tourisme non-destructif et l'éco-tourisme qui prend en considération l'esprit de l'année internationale de l'éco-tourisme 2002, l'année des Nations Unie pour l'héritage culturel en 2002, le Sommet Mondial de l'éco-tourisme 2002 et sa Déclaration au Québec et le Code Global d'Éthique pour le Tourisme adopté par l'Organisation Mondiale du Tourisme</p> <p>b) Contrôler et atténuer l'impact des activités de loisirs sur la biodiversité méditerranéenne côtière et marine</p>	<p>Réalisations:</p> <p>La promotion de l'écotourisme est une priorité dans plusieurs pays de la région. Ainsi de nombreuses actions ont été mises en œuvre ces dernières années, y compris la révision des catégories d'installation touristiques en introduisant des catégories spécifiques à l'écotourisme.</p> <p>L'introduction de labels liés au tourisme durable et à l'écotourisme reste limitée en Méditerranée.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre:</p> <p>La forte pression du tourisme de masse développé dans plusieurs zones côtières méditerranéennes</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales:</p> <p>Le Plan Bleu, dans le cadre de son programme d'activités « Tourisme » a organisé plusieurs ateliers et a élaboré plusieurs documents sur le tourisme durable en Méditerranée</p> <p>Le REMPEC a élaboré des lignes directrices pour la navigation de plaisance et les marinas en Méditerranée.</p> <p>ACCOBAMS, avec un appui financier de la France, a fourni une assistance pour le Maroc et la Tunisie pour la réalisation d'études de faisabilité du whale watching en tant qu'activité écotouristique.</p> <p>ACCOBAMS collabore avec le sanctuaire PELAGOS pour la mise en place d'un Label pour la pratique du Whale Watching.</p>

		<p>Plusieurs organisations (IUCN, WWF MedPO, MedPAN) assistent des aires protégées méditerranéennes à développer des activités écotouristiques durables.</p> <p>En 2006 la Commission européenne a lancé le projet EDEN («European Destinations of Excellence»). Il s'agit d'un projet encourageant les modèles de développement d'un tourisme durable à travers l'Union européenne. Tous les pays méditerranéens membres de l'Union européenne participant à ce projet.</p>
--	--	--

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
<p>19) Évaluation et élaboration de stratégies prévenant l'impact sur l'environnement des sources de pollution</p>	<p>a) Évaluer et prévenir l'impact des techniques de dessalement d'eau</p> <p>b) Contrôler la prolifération d'objets plastiques flottants et de débris</p> <p>a) Exploitation de transports marins et de techniques de navigation non-polluants; porter une attention spéciale au bruit et à la pollution par les hydrocarbures</p>	<p>La question des impacts environnementaux des opérations de dessalement de l'eau de mer est traitée dans plusieurs pays à travers la législation nationale sur les études d'impact environnemental.</p> <p>La question des débris plastiques est traitée par certaines organisations internationales (MEDPOL, ACCOBAMS, etc.) mais très peu d'actions sont signalées au niveau national dans les rapports nationaux des pays. Quelques pays ont interdit la vente et l'usage des sachets plastiques.</p> <p>La question du bruit en mer ne fait pas encore l'objet en Méditerranée d'une attention suffisante, mais des organisations internationales sont en train de travailler sur la question (lignes directrices, etc.). Par ailleurs, cette question est traitée dans certains pays dans le cadre des Etudes d'Impact Environnemental.</p>

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
20) Contrôle et réglementation des pratiques aquacoles	<p>a) Intégration des pratiques aquacoles dans des plans de gestion intégrée plus larges</p> <p>b) Développer la recherche et les mesures pour minimiser les impacts des pratiques aquacoles sur l'environnement marin et côtier</p> <p>c) Adopter des mesures pour éviter les impacts de l'aquariologie sur l'environnement marin et côtier</p>	<p>Réalisations:</p> <p>Le développement important de l'aquaculture en Méditerranée s'est accompagné dans la plupart des pays par des mesures pour contrôler les effets néfastes de cette activité sur le milieu tout en encourageant le développement de ce secteur d'activité.</p> <p>Dans les pays méditerranéens de l'Union européenne, le suivi environnemental de l'aquaculture est soumis aux dispositions de la Directive cadre sur l'eau. Dans la plupart des pays méditerranéens la mise en place de fermes aquacoles est soumise à étude d'impact environnemental.</p> <p>Seuls quelques pays ont intégré l'allocation de sites pour l'aquaculture dans le cadre de planification spatiale intégrée de l'espace marin.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre:</p> <p>La forte pression du secteur et la gestion des conflits d'usage avec d'autres activités.</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales:</p> <p>L'UICN a formé un groupe d'experts sur l'aquaculture en Méditerranée et a élaboré des lignes directrices environnementales et des indicateurs de durabilité de cette activité.</p> <p>La CGPM a mis en place un Comité de l'aquaculture et lancé plusieurs initiatives concernant les indicateurs.</p> <p>La CGPM a adopté en 2012 des lignes directrices pour l'allocation de zones pour l'aquaculture</p>

<p>Activité (actions prioritaires)</p>	<p>Objectifs</p>	<p>Evaluation de la mise en oeuvre</p>
<p>21) Évaluation, contrôle et élaboration de stratégies prévenant les impacts de la pêche sur la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Améliorer les statistiques des pêches b) Stratégie méditerranéenne pour la conservation et la gestion durable des poissons et des invertébrés vulnérables, y compris les pêches reconnues durables c) Améliorer la sélectivité inter - et intra-spécifique des engins et des pratiques de pêche pour résoudre les problèmes des prises accidentelles, des rejets et des pêches fantômes d) Stratégie méditerranéenne pour réduire la mortalité due à la pêche des mammifères marins, des tortues et des oiseaux de mer e) Stratégie méditerranéenne pour réduire l'impact de la pêche au chalut et autres engins remorqués sur les habitats critiques f) Stratégie méditerranéenne pour éliminer les pratiques de pêche particulièrement néfastes g) Développer et améliorer les mesures de contrôle "traditionnelles" h) Développer de nouvelles techniques de gestion i) Augmenter le nombre de réserves marines de pêche pour gérer les stocks de pêche jusqu'à protection de 20% des côtes j) Contrôler les activités de pêche de loisirs 	<p>Réalisations:</p> <p>Depuis 2003, il n'y a pas eu beaucoup de nouvelles mesures prises au niveau national pour minimiser l'impact de la pêche sur la biodiversité. Néanmoins, plusieurs pays européens ont entrepris quelques initiatives dans le cadre la Politique Commune de la Pêche de l'Union Européenne. Quelques programmes de recherche (par exemple MEDITS) ont amélioré les connaissances sur l'état des espèces de poissons vulnérables. Quelques pays ont réalisés des projets sur les technologies de pêche visant à éviter ou réduire les prises accessoires.</p> <p>Le manque de contrôle des activités de pêche récréative constitue encore une lacune à combler.</p> <p>De récentes recommandations prises au niveau de la CGPM pourraient être prochainement suivies de mesures au niveau national (voir section "Appui par les organisations internationales et/ou régionales" ci-après)</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre:</p> <p>Grande réticence au niveau des parties prenantes du secteur de la pêche à introduire des restrictions visant à préserver la biodiversité. Difficultés dans la mise en œuvre du contrôle par les autorités et institutions concernées.</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales:</p> <p>Dans le cadre de cette action prioritaire, le PASBIO a prévu plusieurs actions</p>

		<p>spécifiques qui sont pour la plupart actuellement du ressort de la CGPM. La CGPM étant l'instance la plus concernée par la pêche en Méditerranée, le CAR/ASP a institué depuis 2008 une collaboration avec cette instance en vue de faire adopter des mesures permettant de réduire l'impact de la pêche sur la biodiversité. Ainsi, la CGPM a adopté en 2011 des recommandations visant à minimiser les prises accidentelles des tortues marines et des oiseaux et en 2012 une recommandation concernant les prises accidentelles des cétacés. Elle a également lancé des activités pour la conservation des élasmobranches.</p>
--	--	--

CATEGORIE	CIBLE
<p>IV. DÉVELOPPER DES RECHERCHES POUR COMPLÉTER LES CONNAISSANCES ET COMBLER LES LACUNES SUR LA BIODIVERSITÉ</p>	<p><u>Objectif Général</u> Améliorer la compréhension scientifique et l'évaluation des écosystèmes marins et côtiers³;</p> <p><u>Cible Spécifique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lancer des programmes de recherche avant 2006 pour combler les lacunes identifiées (22a, b) ✓ Augmenter à plus de 50 le nombre de doctorats en taxinomie dans la région méditerranéenne d'ici 2010 (23 a, b, c)

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
<p>22) Améliorer et coordonner la recherche sur la biodiversité</p>	<p>a) Convoquer un atelier (sous la coordination du PNUE/PAM), identifier des lacunes dans la connaissance de la biodiversité côtière et marine méditerranéenne (au niveau de la génétique des espèces et des</p>	<p>Réalisations : Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Approche écosystémique (EcAp), une évaluation intégrée de l'état de la mer Méditerranée a été réalisée par un groupe d'experts. Cette évaluation a, entre autre, permis d'identifier les lacunes aux niveaux des connaissances de la biodiversité méditerranéenne.</p>

³ Extrait du paragraphe 34 du « Plan d'exécution » du Sommet Mondial pour le Développement Durable, Johannesburg, septembre 2002

	<p>communautés/écosystèmes)</p> <p>b) créer et consolider des programmes de recherche au niveau régional, visant à combler les lacunes et compléter les connaissances sur la biodiversité côtière et marine, aussi bien que le transfert de connaissances entre pays</p>	<p>Malgré les programmes scientifiques mis en œuvre pour mieux connaître la biodiversité méditerranéenne, plusieurs zones de la Méditerranée sont encore peu étudiées. Depuis 2003, un apport appréciable a été fourni par les techniques de prospection acoustique (sonar latéral et multifaisceaux) qui ont permis dans plusieurs pays de prospecter d'importantes zones d'herbiers et de coralligène. L'usage des moyens de suivi satellitaire a été également initié ces dernières années en Méditerranée pour étudier les déplacements de certaines espèces telles que les tortues marines, des oiseaux marins et le rorqual commun.</p> <p>Parmi de nombreuses autres institutions scientifiques, la Tour du Valat et le Greek Biotope and Wetland Centre (EKBY) réalisent des recherches scientifiques appliquées à la conservation des zones humides méditerranéennes et de leur biodiversité</p> <p>Les principales lacunes concernent les zones Sud et Est de la Méditerranée, les tailles de populations de certaines espèces et leurs distribution (telles que les cétacés) ainsi que la biodiversité des zones profondes.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre:</p> <p>En matière de recherche scientifique, les principales difficultés sont liées au manque de ressources financières et d'expertise.</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales:</p> <p>L'apport des organisations internationales à la recherche scientifique liée à la biodiversité marine et côtière en Méditerranée reste limité sur le plan financier.</p>
--	--	---

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
23) Améliorer l'expertise en taxinomie dans la région	<p>a) Mettre en œuvre des programmes de formation de taxinomistes modernes couvrant tous les groupes pour augmenter le nombre de spécialistes</p> <p>b) Rassembler et faire circuler l'information bibliographique sur la taxinomie</p> <p>c) Création de centres de biodiversité sous-régionaux pour le stockage de collections représentatives de la biodiversité méditerranéenne, en associant le travail publié, les descriptions Internet disponibles et les photos des spécimens vivants et conservés, les publications de séquences génétiques identifiant l'espèce, etc.</p>	<p>Réalisation : Quelques sessions de formation sur la taxinomie ont été organisées avec l'appui du CAR/ASP. Il s'agit de formations pratiques de courte durée. Les programmes de Masters et Doctorats sur la taxinomie recommandés par le PASBIO ne sont pas encore mis en place. Quelques ouvrages taxinomiques ont été élaborés depuis 2003 en Méditerranée concernant des groupes d'invertébrés et d'algues.</p> <p>Principales difficultés de mise en oeuvre: Manque d'attrait pour la taxinomie au niveau des étudiants La taxinomie n'est pas parmi les priorités d'attribution des bourses pour Mastère ou Doctorat</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales: Faible appui de ces organisations pour la taxinomie</p>

CATEGORIE	CIBLE
V. FORMATION - COORDINATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE	Renforcer la coopération et la coordination parmi les systèmes d'observation globaux et les programmes de recherche pour des observations globales intégrées, en prenant en considération le besoin de formation et en partageant les données d'observations terrestres ou satellites et autres sources entre tous les pays ⁴ (23a, b; 24 a, b)

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
24) Terminer la mise en place des processus d'échange d'informations pour se focaliser sur les activités de conservation marine et côtière	a) Renforcement et développement des possibilités d'échange d'informations existantes (nationales, CBD, CAR/ASP, etc.) dans le cadre du MAP- PNUE b) Assurer la mise à jour permanente des processus d'échange d'informations en Méditerranée	<p>Réalisations : Des centres d'échange (CHM) sur la biodiversité ont été mis en place dans plusieurs pays. Les Parties suivantes à la Convention de Barcelone ont des portails dans le cadre du réseau CHM de la CDB : Egypte, Espagne, France, Italie, Maroc, Tunisie, Turquie et Union européenne</p> <p>Le CAR/ASP a développé un Centre d'échange sur la biodiversité méditerranéenne</p> <p>Principales difficultés de mise en oeuvre: Manque de ressources financières. Dispersion de l'information sur la biodiversité entre plusieurs administrations, centres de recherche et autres intervenants.</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales: La plupart des centres d'échange sur la biodiversité dans les pays du Sud de la Méditerranée ont été réalisés avec l'appui du PNUD dans le cadre de financement FEM.</p>

⁴ Extrait du paragraphe 119a du « Plan d'Exécution » du Sommet Mondial sur le Développement Durable, Johannesburg , septembre 2002

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
25) Coordination et développement d'outils communs pour les Plans d'Action Nationaux (PAN) mis en oeuvre	a) Coordonner la mise en oeuvre des PAN élaborés dans le Projet PAS BIO (selon les PAN sur les espèces menacées et en danger cf. la priorité #8) b) Outils communs pour la mise en oeuvre des PAN	Cette action prioritaire n'a pas été mise en oeuvre à cause notamment de la non disponibilité de ressources financières

CATEGORIE	CIBLE
VI. INFORMATION ET PARTICIPATION	Accroissement de la participation du public dans les initiatives de conservation

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
26) Faciliter l'accès de l'information aux gestionnaires et aux décideurs, aussi bien qu'aux parties prenantes et au public	a) Augmenter l'acquisition des capacités pour assurer le libre accès à l'information sur l'environnement méditerranéen b) Mettre à jour et encourager le droit d'accès à l'information sur l'environnement	Très peu de réalisations sont enregistrées depuis 2003 pour cette action prioritaire

<p>27) Encourager la participation publique, dans un plan de gestion intégré</p>	<p>a) Encourager la participation publique</p>	<p>Réalisation: Sous l'impulsion des Organisations de la Société Civile, on assiste dans plusieurs pays méditerranéens à une meilleure participation du public dans les décisions concernant l'Environnement. Ceci s'est traduit par la participation des ONG dans la gestion ou la prise de décisions concernant les aires protégées. Dans certains pays la consultation du public est une étape de la procédure de l'Etude d'Impact Environnemental. Mais beaucoup reste à faire pour arriver à u niveau satisfaisant de l'implication du public dans les décisions concernant l'environnement en général et la conservation de la Biodiversité en particulier.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre: Les difficultés rencontrées ne sont pas propres aux actions environnementales et sont plutôt liées aux systèmes de gouvernance en place dans les pays de la région.</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales: La plupart des organisations internationales ou régionales, ainsi que les bailleurs de fonds jouent un rôle favorable à la concertation et l'implication du public en exigeant des mesures dans ce sens concernant les projets qu'ils financent ou appuient techniquement.</p>
--	--	---

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
28) Conserver la connaissance traditionnelle des différents acteurs	a) Conserver, en tant que patrimoine, la connaissance traditionnelle concernant les éléments marins et côtiers	<p>Très peu de réalisations sont enregistrées depuis 2003 pour cette action prioritaire, à l'exception des zones humides.</p> <p>L'Initiative MedWet a lancé un réseau de Culture MedWet qui permettra aux différents acteurs méditerranéens d'échanger des pratiques et de l'information.</p> <p>L'Institut "Mediterranean Institute for Culture and Anthropos (Med-INA)" a pour objectif de promouvoir les valeurs culturelles qui profitent à la fois l'homme et à la nature et a publié en 2011 le livre "Culture and wetlands in the Mediterranean: an evolving story" (http://www.med-ina.org/PUBLICATIONS.aspx).</p> <p>En 2010, Med-INA a lancé un projet, financé par la Fondation MAVA et l'Initiative MedWet, sur l'utilisation potentielle des valeurs culturelles pour catalyser et renforcer les efforts de restauration des zones humides, grâce à une meilleure sensibilisation du public et l'attraction des visiteurs.</p>

CATEGORIE	CIBLE
VII. SENSIBILISATION	Augmenter la sensibilisation sur le maintien de la biodiversité marine et côtière

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
29) Développer la collaboration internationale pour augmenter la sensibilisation publique régionale	a) Coopération internationale et coordination sur des programmes d'éducation et de prise conscience	Quelques initiatives (portails web, Newsletter, brochures, etc.) ont été réalisées par des organisations internationales telles que le RAC/SPA, ACCOBAMS, MedPAN, UICN, WWF, etc.

Activité (actions prioritaires)	Objectifs	Evaluation de la mise en oeuvre
30) Organiser des campagnes coordonnées au niveau méditerranéen qui se concentrent sur les problèmes de biodiversité régionale spécifique (adressées aux parties prenantes spécifiques et au public)	a) Prendre conscience des thèmes clés. b) Porter les problèmes principaux discutés dans le PAS BIO à l'attention d'un public large, y compris les décideurs, les ONG, les scientifiques et chercheurs, les tour-opérateurs, l'industrie de la pêche	<p>Réalisation: La sensibilisation du public et l'éducation environnementale sont parmi les actions les plus mises en œuvre pour la conservation des espèces, des habitats et de la biodiversité en général. Les ONG locales et nationales sont les principaux acteurs dans ce domaine.</p> <p>Principales difficultés de mise en œuvre: Manque de coordination entre les intervenants d'où beaucoup de double emploi et une répartition déséquilibrée entre les thèmes traités. Pour les zones</p>

		<p>humides MedWet constitue un forum de 27 pays méditerranéens, les centres de zones humides spécialisées et les organisations environnementales internationales qui collaborent pour la conservation des zones humides méditerranéennes à travers des collaborations locales, nationales, régionales et internationales en vue de promouvoir et faciliter la mise en œuvre des activités qui contribuent à la conservation des zones humides méditerranéennes, dans le cadre de la Convention de Ramsar. Les espèces phares bénéficient de plus d'attention au détriment d'autres espèces.</p> <p>Manque de formation en matière de communication et de pédagogie.</p> <p>Appui par les organisations internationales et/ou régionales:</p> <p>Une grande partie des actions de sensibilisation sont réalisées avec l'appui d'organisations internationales ou régionales. Celles-ci produisent aussi du matériel d'éducation environnementale et de sensibilisation et le mettent à la disposition des ONG locales et d'autres intervenants. Elles contribuent aussi à la formation de spécialistes d'éducation environnementale, de sensibilisation et des journalistes.</p>
--	--	--

5. Mise en œuvre des Plans d'action nationaux (PAN)

En plus des actions prioritaires identifiées, le PAS BIO a inclus 38 Plans d'action nationaux (PAN) abordant les questions revêtant une importance particulière pour les pays :

Albanie

1. Plan d'action pour la proclamation du premier Parc Marin National de Karaburun
2. Plan d'action pour la réhabilitation des habitats de systèmes lagunaires de Kune-Vaini
3. Plan d'action pour le Pélican frisé considérés globalement comme une espèce en danger
4. Plan d'action pour construire et exploiter des récifs artificiels pour la pêche le long

Algérie

1. Plan d'action pour la mise en place d'un réseau de suivi des herbiers à *Posidonia oceanica*
2. Plan d'action pour la mise en place de collectes de données sur le phoque moine
3. Plan d'action pour la réduction de la pression de pêche sur les zones côtières à forte biodiversité
4. Plan d'action pour l'inventaire et la mise en place d'aires protégées marines et côtières en Algérie

Bosnie Herzégovine

1. Plan d'action pour l'identification et la préservation d'habitats marins, d'eau douce et terrestres en danger et des communautés de plantes dans la zone méditerranéenne de Bosnie Herzégovine
2. Plan d'action pour le développement durable des eaux marines et adjacentes de Bosnie Herzégovine

Croatie

1. Plan d'action pour le réseau de zones humides méditerranéennes en Croatie
2. Plan d'action pour l'impact de la chasse, du braconnage et de la collecte commerciale sur la biodiversité des zones côtières, y compris l'introduction de nouvelles espèces de gibier sur les îles,
3. Plan d'action pour la préparation de directives de gestion pour les sites à réseaux karstiques inondés
4. Plan d'action pour le maintien de la biodiversité comme une partie du plan de gestion intégrale de la zone côtière

Egypte

1. Evaluation des ressources biologiques des eaux côtières méditerranéennes d'Egypte, élaboration d'une base de données sur la biodiversité méditerranéenne et sensibilisation du public à la préservation biologique
2. Développement et maintenance de la préservation du Secteur de conservation de la nature de Matrouh (MNCZ)
3. Programme de conservation et de restauration de la biodiversité géré par les communautés bédouines

Israël

1. Plan d'action pour la gestion et la sauvegarde des oiseaux côtiers
2. Plan d'action pour la conservation des poissons le long de la côte méditerranéenne d'Israël

Liban

1. Plan d'action pour organiser des campagnes de prise de conscience pour les communautés côtières libanaises et le secteur public
2. Plan d'action pour mettre à jour la législation et le développement de directives pour la conservation marine et côtière
3. Plan d'action pour la détermination des paramètres physiques de l'environnement marin libanais Plan d'action pour l'établissement des stratégies de conservation pour les habitats côtiers
4. Plan d'action pour le développement de stratégies de suivi sur la biodiversité
5. côtière et marine
6. Plan d'action pour les Réserves Naturelles des Îles Palms & de la Côte Tyre

Libye

1. Plan d'action pour la sauvegarde des oiseaux marins et côtiers en Libye
2. Plan d'action pour la proposition de nouveaux parcs nationaux et aires protégées côtiers et marins
3. Plan d'action pour la sauvegarde des tortues marines et de leurs habitats

Malte

1. Plan d'action pour les cétacés
2. Plan d'action pour évaluer le maintien de la pêche au mérrou dans les îles maltaises
3. Plan d'action pour évaluer le maintien de la pêche au requin (incluant les prises accidentelles) dans les îles maltaises
4. Plan d'action pour la micro-cartographie, la cartographie et la surveillance des herbiers à *Posidonia oceanica*

Maroc

1. Plan d'action pour la cartographie des côtes méditerranéennes du Maroc
2. Plan d'action pour un programme de recherche sur la biodiversité méditerranéenne du Maroc
3. Plan d'action pour l'élaboration de programmes et projets sur l'éducation et la
4. sensibilisation et l'élaboration d'un guide sur les espèces et les écosystèmes en danger au Maroc
5. Amélioration de la législation nationale
6. Valorisation de la biodiversité marine méditerranéenne du Maroc
7. Protection des espèces menacées par la pêche traditionnelle

Slovénie

1. Plan d'action pour la cartographie des habitats par le Système d'Informations Géographiques (et en particulier les herbiers de phanérogames)
2. Plan d'action sur les invasions biologiques et les effets possibles sur la biodiversité
3. Plan d'action de l'impact des populations exotiques utilisées en aquaculture sur le génome des populations sauvages des mêmes espèces
4. Plan d'action pour les rebuts des pêches commerciales slovènes

5. Plan d'action pour les écosystèmes sensibles – herbiers à *Posidonia oceanica*(conditions écologiques, cartographie et suivi basés sur la méthodologie du GIS-Posidonie)

Syrie

1. Plan d'action pour la conservation des tortues marines sur les côtes syriennes
2. Plan d'action pour les aires protégées marines et côtières
3. Plan d'action pour les espèces invasives et leur impact sur la biodiversité marine
4. Plan d'action pour la détermination des paramètres physiques dans les eaux marines nationales

Tunisie

1. Impact de la pêche sur la biodiversité littorale
2. Suivi pilote des herbiers de posidonie
3. Protection des bancs et des fonds coralligènes
4. Coordination, formation, aspects législatifs et institutionnels
5. Etude des espèces invasives Sensibilisation et Education environnemental
6. Projet d'Etablissement d'un centre de soins pour la tortue marine à Khnis
7. (Monastir)

Turquie

1. Conservation des tortues marines
2. La création d'aires marines protégées le long des côtes turques
3. Réduire les impacts négatifs des pratiques de pêche nuisibles (chalut, seine, chasse sous-marine, usage d'explosifs) sur les écosystèmes sensibles et sur les espèces vulnérables
4. Sauvegarde des mammifères marins (cétacés)

L'adhésion du Monténégro à la Convention de Barcelone a été suivie par le développement en 2004 des 5 plans d'action nationaux suivants pour ce pays dans le cadre du PASBIO:

1. Inventaire et cartographie des zones sensibles
2. Plan d'action pour le pélican frisé au Monténégro
3. Évaluation - révision du statut, du régime et des pratiques de gestion des aires protégées
4. L'identification des nouvelles aires protégées ayant besoin d'un statut approprié de protection sur la zone côtière
5. Analyse des opportunités et la formulation d'une stratégie de financement appropriée pour la conservation de la biodiversité

L'évaluation de la mise en œuvre du PAS BIO au plan national a montré que la faiblesse la plus importante dans la mise en œuvre du PAS BIO était liée au faible taux de réalisation des 38 PAN. En fait, seuls quelques PAN ont été mis en œuvre, et ce essentiellement en raison de la non-disponibilité de ressources financières. Au cours de leur prochaine réunion (Rabat, 1er juillet 2013), les correspondants nationaux du PAS BIO seront invités à réviser la liste de PAN en tenant compte des besoins et priorités actuels de leur pays.

6. Propositions relatives aux prochaines orientations du PAS BIO

4.1 Le contexte général

Les orientations proposées ci-après pour la prochaine mise en œuvre du PAS BIO ont été élaborées en tenant compte (i) de l'analyse des réalisations et principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du PAS BIO au cours de ces dix dernières années (2003-2013) présentées dans la Section 2, (ii) des dispositions relatives aux priorités du Plan stratégique de la CBD (2011-2013) et (iii) des travaux effectués dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la mise en œuvre de l'Approche écosystémique en Méditerranée. En outre, d'autres travaux et initiatives récents tout particulièrement pertinents pour la préservation de la biodiversité en Méditerranée ont été pris en compte, notamment les travaux effectués au plan méditerranéen pour l'identification des Zones biologiquement et écologiquement importantes (ZIEB) et les recommandations de la Feuille de route 'Vers un réseau méditerranéen d'aires marines protégées (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020, proposée par le forum des AMP tenu en Antalya, en Turquie, au mois de novembre 2012.

Le Plan stratégique pour la diversité biologique de 2011-2020

Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique adopté à Nagoya, vise à encourager une mise en œuvre plus efficace de la CBD. Il s'appuie sur une vision, une mission, des buts et objectifs stratégiques. Il apporte un cadre souple en vue d'élaborer des buts nationaux et régionaux et agit également comme outil de communication permettant d'attirer l'attention de l'ensemble des parties prenantes et faciliter l'intégration de la biodiversité dans un cadre plus large et des programmes nationaux. Il s'appuie sur les 5 buts stratégiques suivants :

- But stratégique A: Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société
- But stratégique B: Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable
- But stratégique C: Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
- But stratégique D: Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes
- But stratégique E: Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement

Pour ces 5 buts stratégiques, au total 20 objectifs ont été fixés : les objectifs d'Aïchi sur la diversité biologique. Ceux-ci émanent de la vision du plan stratégique : "D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples."

En s'appuyant sur cette vision, le Plan stratégique présente la mission suivante : "Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté. Pour garantir ceci, les pressions exercées sur la diversité biologique sont réduites, les écosystèmes sont restaurés, les ressources biologiques sont utilisées d'une manière durable et les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés d'une manière juste et équitable; des ressources financières suffisantes sont fournies, les capacités sont renforcées, les considérations relatives à la diversité biologique et la valeur de la diversité biologique sont intégrées, des politiques appropriées sont appliquées de manière efficace, et les processus décisionnels s'appuient sur des bases scientifiques solides et l'approche de précaution."

Ceci nécessite :

- La réduction de la pression sur la diversité biologique
- Le rétablissement des écosystèmes
- L'utilisation durable des ressources biologiques
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques
- L'apport de ressources financières suffisantes
- L'amélioration des capacités
- L'intégration des facteurs liés à la diversité biologique et à sa valeur et l'application effective de politiques appropriées, et
- L'appui des processus décisionnels sur des bases scientifiques solides et sur le principe de précaution.

Le processus de l'approche écosystémique dans le cadre de la Convention de Barcelone

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté, au cours de leur 15^{ème} réunion ordinaire (Almeria, Espagne, 2008), une feuille de route comprenant 7 étapes pour l'application de l'approche écosystémique dans la gestion des activités humaines en Méditerranée. Dans ce cadre, Elles ont adopté⁵, au cours de leur réunion ordinaire, tenue à Paris en février 2012, onze Objectifs écologiques (OE)⁶ pour la Méditerranée.

Bien que l'ensemble de ces OE soient pertinents pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée, cinq d'entre eux sont particulièrement pertinents du fait que les objectifs opérationnels y afférents sont liés à la préservation des espèces et des habitats. Voici la liste de ces 5 OE:

OE1. La diversité biologique est conservée ou revalorisée. La qualité et la présence des habitats côtiers ou marins ainsi que la répartition et l'abondance des espèces côtières et marines sont en conformité avec les conditions physiques, hydrographiques, géographiques et climatiques qui prévalent.

⁵ (Décision 20/4 "Mise en oeuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM: objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en oeuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique").

⁶ La liste complète des OE est annexée à ce document

Objectifs opérationnels :

- 1.1 La répartition des espèces est conservée
- 1.2 La taille des populations d'espèces sélectionnées est conservée
- 1.3 La condition des populations d'espèces sélectionnées est maintenue
- 1.4 Les habitats côtiers et marins clefs sont préservés

OE2. Les espèces non indigènes introduites par les activités humaines se situent à des niveaux qui n'exercent pas d'effets dommageables sur les écosystèmes

Objectifs opérationnels:

- 2.1 Les introductions d'espèces non indigènes invasives sont limitées
- 2.2. Les impacts des espèces non indigènes sur les écosystèmes sont limités

OE3. Les populations de certaines espèces de poisson et de mollusques/crustacés exploitées à des fins commerciales se situent dans des limites de sécurité biologique, en présentant une répartition par âge et par taille qui témoigne d'un stock sain.

Objectifs opérationnels:

- 3.1 Le degré d'exploitation par les pêches commerciales se situe dans des limites de sécurité biologique
- 3.2 La capacité de reproduction des stocks est maintenue

OE4. Les altérations causées aux réseaux trophiques marins par l'extraction de ressources ou les modifications de l'environnement d'origine anthropique n'ont pas d'effets dommageables à long terme sur la dynamique des réseaux trophiques et la viabilité qui s'y rapporte

Objectifs opérationnels:

- 4.1 La dynamique des écosystèmes à tous les niveaux trophiques est maintenue à des degrés capables d'assurer l'abondance à long terme des espèces et le maintien de leur pleine capacité de reproduction
- 4.2 Une proportion et une abondance normales de certaines espèces sont maintenues à tous les niveaux des réseaux trophiques

OE6. L'intégrité des fonds marins est préservée en particulier dans les habitats benthiques prioritaires

Objectifs opérationnels:

- 6.1 L'ampleur de l'altération physique causée aux substrats est réduite au minimum
- 6.2 Les impacts des perturbations dans les habitats benthiques prioritaires sont réduits au minimum

4.2 Les orientations proposées

En raison de l'importance de l'harmonisation du PAS BIO avec les objectifs du Plan stratégique d'Aïchi, ainsi qu'avec les objectifs écologiques pour la Méditerranée, adoptés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, les deux principales recommandations suivantes pour la future mise en œuvre du PAS BIO sont proposées :

- Prolonger la période de mise en œuvre du PAS BIO à 2020
- Amender les actions prioritaires du PAS BIO

Prolonger la période de mise en œuvre du PAS BIO jusqu'en 2020 :

Initialement, la période de mise en œuvre du PAS BIO était fixée à 15 ans depuis son adoption en 2003. L'analyse présentée dans la Section 2 (évaluation de la mise en œuvre du PAS BIO) a révélé que de nombreuses activités n'étaient pas encore mises en œuvre ou n'avaient été mises en œuvre qu'en partie. Les cinq ans restants de la période de mise en œuvre ne permettront pas d'achever ces activités. Le fait de prolonger la période de mise en œuvre du PAS BIO de deux années supplémentaires donnera plus de temps pour la mise en œuvre des actions prioritaires et offrira une meilleure harmonisation avec le calendrier fixé pour le Plan stratégique d'Aïchi et la mise en œuvre de l'Approche écosystémique en Méditerranée.

Les amendements proposés aux actions prioritaires du PAS BIO

Harmoniser le PASBIO avec le Plan stratégique d'Aichi et le processus de l'approche Ecosystème nécessite que:

- Les actions prioritaires identifiées dans PASBIO soient mises en conformité avec les objectifs stratégiques d'Aichi et les onze objectifs écologiques pour la Méditerranée adoptées par les Parties contractantes
- Les cibles du PASBIO soient réorientées pour correspondre à celles qui seront adoptées par les Parties contractantes pour les objectifs écologiques.

La plupart des questions présentant un intérêt pour la biodiversité marine et côtière couverte par le Plan stratégique d'Aichi sont également abordées par PASBIO. Cependant, l'analyse comparée de ces deux instruments montre que les points suivants du plan stratégique d'Aichi méritent de faire l'objet d'actions prioritaires dans le cadre du PASBIO:

- La valeur économique de la biodiversité et son intégration dans les politiques nationales. A cet égard, le Plan stratégique d'Aichi attache une grande importance à la sensibilisation des décideurs et recommande que des actions de sensibilisation sur la valeur de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes soient entreprises ciblant les décideurs de haut niveau, y compris les gouvernements et parlementaires.
- La préservation des connaissances et pratiques des communautés locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité traditionnelle. Dans ce contexte, l'Objectif 18 prévoit que, d'ici 2020, ces pratiques traditionnelles soient respectées et pleinement prises en compte.

Il est proposé que le SABIO soit orienté au cours de la période 2013-2020 de façon à permettre d'atteindre les cinq objectifs stratégiques du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité adoptée dans le cadre de la CDB. Les actions prioritaires proposées dans le tableau suivant sont regroupées selon les cinq objectifs stratégiques proposés. Elles sont issues des catégories I à VII des actions prioritaires du PASBIO (adoptées en 2003) et des actions prioritaires supplémentaires liées aux changements climatiques (adoptées en novembre 2009). Toutes ces actions ont été complétées et/ou modifiées pour les adapter aux objectifs stratégiques.

Trois actions prioritaires (9, 13 et 28) du PASBIO adopté en 2003 et 6 actions prioritaires (2, 6, 7, 10, 13 et 14) de l'addendum au PASBIO sur le changement climatique adopté en 2009 n'ont pas été prises en compte dans la nouvelle version proposée, car déjà couvertes par des actions prioritaires similaires déjà réalisées.

Deux actions prioritaires (4 et 8) du PASBIO adoptée en 2003 ont été maintenues, mais mises à jour tenant compte du contexte actuel et de l'état de mise en œuvre du PASBIO.

En outre, certaines actions prioritaires découlant du Plan stratégique d'Aichi, des objectifs écologiques méditerranéens, de la feuille de route (Antalya 2012) et du travail effectué au niveau méditerranéen pour l'identification des zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB) ont été ajoutées en tant qu'actions prioritaires pour PASBIO 2013-2020.

Dans le tableau ci-après:

- (I) à (VII) indiquent les actions prioritaires découlant des catégories I à VII du PASBIO adoptée en 2003⁷
- (I-CC) à (IV-CC) indiquent les actions prioritaires découlant des catégories I à IV de l'addendum au PASBIO adopté en 2009 et relatif aux Changements Climatiques.
- (A) indique les actions prioritaires découlant du Plan stratégique d'Aichi
- (EO) indique les actions prioritaires découlant des objectifs écologiques pour la Méditerranée
- (R) indique les actions prioritaires découlant de la Feuille de route 'Vers un réseau méditerranéen d'aires marines protégées (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020, proposée par le forum des AMP tenu en Antalya, en Turquie, au mois de novembre 2012.
- (ZIEB) indique les actions prioritaires découlant du travail effectué au niveau méditerranéen pour l'identification des zones d'importance écologique ou biologique

Objectifs stratégiques et actions prioritaires du PASBIO proposés pour la période 2013-2020

⁷ Quand une action prioritaire du PASBIO adopté en 2003 est modifiée, elle est indiquée dans le tableau avec la mention "mod"

Objectifs stratégiques	Action prioritaire
<p>A. Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Etablir un programme régional pour le suivi de l'impact socio-économique des altérations de la diversité biologique (III) 2) Atténuer l'impact direct du commerce international sur les espèces en danger (III) 3) Renforcer les capacités nationales en vue d'intégrer les valeurs de la diversité biologique dans les stratégies et les processus de planification pour le développement et la réduction de la pauvreté aux plans national et local. (A) 4) Identifier les subventions et autres programmes d'incitation qui sont dommageables ou qui pourraient avoir des effets néfastes sur la diversité biologique marine et côtière et mettre en œuvre des mesures afin de les réduire, de les éliminer ou de les supprimer progressivement. Il conviendra d'effectuer cet inventaire au plan national mais également au niveau des systèmes d'aide internationaux ou bilatéraux.(A) 5) Elaborer des lignes directrices et des études de cas pour la réduction des effets néfastes des subventions et autres programmes d'incitation. 6) Mettre en liaison la GIZC et les impacts des changements Climatiques sur la biodiversité (I-CC) 7) Etablir des organismes / comités nationaux, (I-CC), développer un programme régional de formation / renforcement des capacités et initier programme multilatéral de surveillance (II-CC) sur les questions relatives aux CC et la biodiversité (I-CC)
<p>B. Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable</p>	<ol style="list-style-type: none"> 8) Evaluer l'impact potentiel du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer sur la biodiversité côtière et marine en Méditerranée (III) 9) Contrôler et atténuer l'introduction et la diffusion d'espèces étrangères et invasives (III) y compris à travers un système régional d'alerte précoce pour l'identification des espèces invasives comme outil permettant de gérer les voies et prévenir l'introduction et l'établissement d'espèces invasives (A) 10) Contrôler et atténuer l'urbanisation côtière et la construction d'infrastructures côtières (III) 11) Contrôler et atténuer les effets des changements d'usage du territoire (III) 12) Promouvoir l'éco-tourisme et le tourisme à faible effet, contrôler et atténuer l'impact des activités de loisirs (III) 13) Evaluer et élaborer des stratégies en vue de prévenir tout impact environnemental des sources de pollution (III) 14) Contrôler et réguler les pratiques d'aquaculture (III) 15) Elaborer des projets pilotes en vue de l'application à l'environnement marin d'une planification spatiale des activités (aquaculture, tourisme, pêche, etc.). (A) 16) Evaluer, contrôler et élaborer des stratégies afin de prévenir tout impact de la pêche sur la diversité biologique (III) et s'assurer que : <ul style="list-style-type: none"> - Certaines espèces de poissons et de mollusques/crustacés exploités se situent dans des limites de sécurité biologique, en présentant une répartition par taille et par âge qui témoigne d'un stock sain. (EO3) - L'intégrité des fonds marins est maintenue, en particulier

	pour les habitats benthiques prioritaires (EO4)
C. Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique	<p>17) Mettre à jour, coordonner et faire appliquer la législation en vue de préserver la biodiversité (II) et renforcer la législation sur l'aménagement du territoire en zone côtière en l'adaptant aux prévisions des changements climatiques (I-CC)</p> <p>18) Elaborer des actions en vue de préserver les espèces méditerranéennes menacées et en danger (côtières et marines) (II)</p> <p>19) Protéger les sites marins et côtiers d'importance particulière (II)</p> <p>20) Déclarer et développer de nouvelles aires côtières et marines protégées (II-mod), y compris dans les Zones d'Importance Ecologique et Biologique indiquées dans la décision IG.20/7 (ZIEB)</p> <p>21) Encourager la mise en œuvre de la Feuille de route 'Vers un réseau méditerranéen d'aires marines protégées (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020, proposée par le forum des AMP (Antalya, 2012)(R).</p>
D. Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes	<p>22) Elaborer des programmes de sensibilisation ciblant le grand public et les décideurs sur la valeur économique de la diversité biologique, les services des écosystèmes (A) et les aires protégées (R)</p> <p>23) Identifier et mettre en œuvre des mesures pour la préservation des connaissances, des informations scientifiques, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales d'intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et leur utilisation coutumière. (A)</p> <p>24) Promouvoir des actions pilotes afin de préserver et de réhabiliter la pêche artisanale. (A)</p> <p>25) Améliorer l'intégration des aires protégées marines et côtières dans leur contexte économique et social (R)</p> <p>26) Promouvoir, dans les aires protégées marines et côtières et leurs zones environnantes, le développement de nouvelles opportunités génératrices de revenu durables pour les populations locales en tenant compte des objectifs et du zonage de l'AMP(R)</p>

